

R.P.I. BOULOGNE-LA MERLATIERE



Ecole privée Sainte Thérèse
Rue Compère Guilleri
85140 LA MERLATIERE
02 51 40 54 18
direction@lamerlatiere-stetherese.fr



Ecole privée Les Tilleuls
Rue Jean-Georges Buet - BOULOGNE
85140 ESSARTS EN BOCAGE
02 51 40 58 64
direction@boulogne-lestilleuls.fr

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux contributions scolaires. Nous vous demandons de compléter et nous retourner le document indiquant votre choix de cotisation et votre mode de paiement pour l'année scolaire 2025-2026. Si vous avez plusieurs enfants scolarisés sur le RPI, un document (et pièces à joindre si nécessaire) est obligatoire **par ECOLE de scolarisation**.

1. À quoi servent les contributions scolaires ?

- 1- Couvrir les dépenses liées à l'entretien, la rénovation, la construction et le remboursement des emprunts des bâtiments, aux cotisations dues à la DEC et l'UDOGEC de Vendée
- 2- Couvrir les dépenses liées aux assurances des élèves
- 3- Couvrir les dépenses liées aux sorties scolaires et aux activités pédagogiques exceptionnelles
- 4- Couvrir les dépenses liées à la pastorale (caractère propre de l'Enseignement Catholique)

2. Montant des contributions des familles

Le Conseil d'Administration de l'OGEC réuni le 10/06/2025 a fixé le montant des contributions des familles pour l'année scolaire 2025-2026. **Nous vous proposons plusieurs niveaux de contributions : la cotisation de base, les cotisations solidaires ou la cotisation libre (voir tableau ci-dessous).**

	Tarif par enfant et par mois	
Cotisation de base	28€	<ul style="list-style-type: none">• Dans le cas des prélèvements automatiques, vous n'avez pas à nous fournir d'autorisation de prélèvement et de RIB <u>si votre enfant ne change pas d'école et si vous étiez déjà en prélèvement pour l'année 2024-2025 et que vos coordonnées bancaires n'ont pas changé</u>. Dans le cas contraire, nous vous demandons de nous retourner rempli l'imprimé « Mandat de Prélèvement SEPA » ci-joint. Les prélèvements auront lieu le 5 ou le 10 de chaque mois, pendant 11 mois, d'Octobre 2025 à Août 2026.• Les familles qui n'opteront pas pour le prélèvement automatique, <u>devront faire parvenir un règlement (chèque, espèces ou virement) avant le 10 de chaque mois</u>. Nous vous demandons également de nous retourner pour chaque versement la carte des rétributions qui vous sera envoyée chaque mois.
Cotisation Solidaire 1	30 €	
Cotisation Solidaire 2	32 €	
Cotisation Libre	Plus de 32 €	

L'excédent par rapport à la cotisation de base permet de financer de nouveaux jeux de cour, du matériel pédagogique, numérique... afin de garantir des conditions optimales à l'éducation et aux apprentissages de nos enfants. Grâce à la mise en place de ce fonctionnement, le Conseil d'Administration de l'OGEC espère pouvoir réaliser de nouveaux investissements l'an prochain.

Dans le souci constant d'améliorer le cadre de vie et d'apprentissage de vos enfants, l'école de La Merlatière va engager prochainement un projet important de rénovation. Ce projet comprend notamment le remplacement du système de chauffage, des travaux d'isolation, ainsi que des actions d'embellissement de l'établissement. Afin de pouvoir subvenir au financement de ces travaux et garantir leur réalisation dans de bonnes conditions, une augmentation des contributions scolaires sera à prévoir à compter de la rentrée 2026.

3. Implication des familles à la vie de l'école

En inscrivant leur enfant à l'école, les parents s'engagent également à une implication pour l'organisation, la préparation et/ou une permanence lors de la kermesse du RPI, ou à toute autre action d'aide à l'encadrement de sorties scolaires ou d'animation au fil de l'année scolaire (accompagnement à la piscine, aux temps forts, aux sorties scolaires, participation aux matinées travaux, bénévolat cantine...).

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Choix et mode de paiement des contributions scolaire - Année scolaire 2025-2026

Ecole : Les Tilleuls de Boulogne Sainte Thérèse de La Merlatière

Parents (Nom-Prénom) :

Enfants : Nom : Prénom :

 Nom : Prénom :

 Nom : Prénom :

Choix de la contribution :

- La cotisation de base (**28 € par mois**)
- La cotisation solidaire 1 (**30 € par mois**)
- La cotisation solidaire 2 (**32 € par mois**)
- La cotisation libre : € pour l'année (plus de 352 €) ou € par mois (plus de 32 €)

Mode de paiement :

- Nous choisissons le prélèvement automatique qui sera effectué sur le même compte qu'au cours de l'année 2024-2025, mon enfant ne change pas d'école, nous n'avons donc pas de mandat de prélèvement et de RIB à joindre. (**Prélèvement le 5 de chaque mois ou Prélèvement le 10 de chaque mois**)
- Nous choisissons le prélèvement automatique. Nous joignons le mandat de prélèvement et un RIB car mon enfant change d'école et/ou nous n'étions pas en prélèvement automatique l'année passée et/ou nos coordonnées bancaires ont changé. (**Prélèvement le 5 de chaque mois ou Prélèvement le 10 de chaque mois**)
- Nous choisissons de payer nos rétributions par versement mensuel (**chèque, espèces ou virement avant le 10 de chaque mois**)
- Nous choisissons de payer nos rétributions par un versement annuel (**chèque, espèces ou virement**)

Attention ! Les OGECs se réservent le droit d'appliquer des frais supplémentaires en cas de rétributions impayées.

A, le

Signature(s) :